



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
FÉDÉRATION BÉNOISE DE FOOTBALL (F.B.F)

ASSOCIATION NATIONALE RÉGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901 ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° 75/038/NISAT/DC/DA/SAAP ASSOC

**CONSEIL DE GESTION DE LA LIGUE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL DU BENIN
(CG-LFPB)**

COMMUNIQUÉ N° 147/2026/CG-LFPB/PCG/SE

RELATIF AUX REMISES DE TROPHÉES APRES LES MATCHS DU CHAMPIONNAT

Le Conseil de Gestion de la Ligue de Football Professionnel du Bénin a constaté que certaines structures non affiliées prennent l'initiative de décerner des trophées à des joueurs à l'issue des rencontres du championnat. La Ligue salue cet enthousiasme... tout en rappelant qu'une bonne intention ne vaut pas autorisation.

Les remises de trophées organisées dans le cadre du championnat relèvent des règles et de l'organisation de la Ligue. Pour éviter que chaque fin de match ne se transforme en cérémonie improvisée, avec autant de protocoles que de structures présentes, une seule structure est habilitée à décerner, pour l'instant, des trophées aux joueurs à l'issue des rencontres : **A+BENIN.**

Toute autre structure n'est donc pas autorisée à procéder à ces remises, à intervenir sur le terrain à cette fin ou à présenter une distinction comme étant officielle ou validée par la Ligue, sauf autorisation écrite préalable de celle-ci.

La Ligue invite les officiels des rencontres à veiller au respect de cette disposition et à signaler tout manquement. **Les structures concernées sont priées de s'y conformer.**

Il va sans dire que tout contrevenant s'expose aux mesures prévues par les textes de la Ligue et, le cas échéant, à toute action ou poursuite appropriée auprès des instances compétentes.

La Ligue remercie l'ensemble des acteurs pour leur compréhension et leur collaboration, ainsi que pour leur enthousiasme, désormais prié de rester dans le cadre autorisé.

Fait à Cotonou, le 23 octobre 2026.

Le Président du Conseil de gestion de la LFPB


Joël DEBALLY

